ou

Chronique d'une catastrophe annoncée?

Version d'octobre 2017



Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie – ADCMBA SOS Baie d'AUTHIE http://www.sos-baie-authie.net

Résumé

La baie d'Authie, estuaire picard resté totalement sauvage connaît un exceptionnel ensablement de sa rive sud, provoquant à la fois un comblement du fond de baie et une dérive inquiétante des flux vers le nord, ceux-ci érodant le cordon dunaire au point de le faire disparaître. Une première brèche s'est créée en 2013 avec un élargissement alarmant imminent sur plus de 200m, laissant craindre un franchissement par la mer à la moindre tempête sans même que celle-ci ne revête un caractère exceptionnel.

L'érosion s'accélère de plus en plus, un recul de 90m avait été mesuré sur trente mois. La rapidité de l'érosion ne permet pas de définir une stratégie du fait des délais administratifs imposés par la législation française en la matière. En dix ans, il a fallu tout recommencer trois fois, les solutions retenues avortant du fait de l'évolution.

Il y a une totale inadéquation entre la durée des procédures imposées et la rapidité du phénomène.

Les gens observent avec une colère grandissante la mer s'avancer toujours plus sans qu'à leurs yeux les choses progressent vraiment.

Ils sont aussi irrités de certaines réponses générales toutes faites proférées de loin sans prendre la peine de venir voir et d'écouter, car ici la surface globale des terres émergées augmente. Il s'agit d'un trop plein de sédiments, c'est tout.

1. La baie d'AUTHIE c'est où?

La baie d'Authie est située au centre du Marquenterre, frange littorale étroite, étirée le long de la Manche, du Boulonnais, au nord, jusqu'à la baie de Somme, au sud. Le Marquenterre est une bande côtière conquise sur la mer après sédimentation naturelle. Cette région est formée d'une basse plaine marécageuse abritée derrière une zone dunaire plus ou moins boisée.

Trois fleuves côtiers, la Somme, l'Authie et la Canche s'y déversent dans trois estuaires communs avec d'autres petits fleuves côtiers, la Maye et le Dien pour la Somme, le Fliers pour l'Authie et la Grande Tringue pour la Canche.

La baie d'AUTHIE est un estuaire demeuré sauvage, sans port, au fleuve non canalisé et non dragué du fait de l'absence de port, ce qui le différencie des estuaires l'encadrant. L'autre particularité consiste en sa situation administrative, l'Authie marquant la frontière départementale et régionale jusque récemment (figure 1).

Ces différences expliquent en grande partie, les problèmes géologiques qu'on y rencontre et les difficultés dans la gestion de la réponse à y apporter.

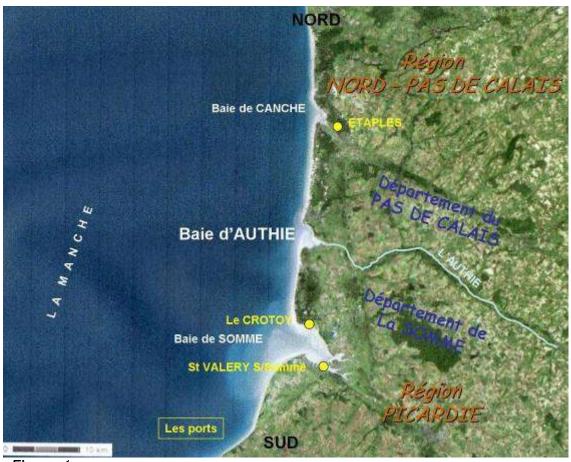


Figure 1

2 Que s'y passe-t-il?

L'accumulation des sables et sédiments sur sa rive sud provoque une dérive de l'estuaire, érodant la rive nord en entrée de baie, tout en colmatant le fond de la baie qui perd progressivement son caractère maritime. Si ce phénomène de colmatage est commun à l'ensemble du littoral, il présente ici une extrême intensité. (Figure 2)

A la différence des deux autres estuaires, il n'existe pas ici de « point dur »' naturel ou artificiel permettant d'orienter le flux jusqu'à la mer et de produire un effet de chasse suffisant.





Figure 2

3 Les événements de 2011 à 2013

La lente dérive des courants de marée, poussés au nord par le poulier, s'est progressivement accélérée, de plus en plus rapidement, notamment depuis début 2011. Cette dérive se traduit, au même rythme, par une érosion intense du cordon dunaire au lieu dit du « bois de sapins » (figure 3)



Figure 3



Figure 4

Le cordon dunaire disparaît, une brèche, toujours grandissante, s'y est créée début 2013, la porte est ouverte vers les zones arrière dont le niveau (entre 4 et 5m) est inférieur à celui des grandes marées. (figure 4)

L'accélération de l'érosion est telle que la dune a reculé en cet endroit de plus de 90m de février 2011 à novembre 2013 (figure 5)



Figure 5

Le recul a persisté, avec une moindre intensité et rapidité, jusqu'à nos jours (2017).

4 Quels dangers, quels risques encourus?

Figure 6



Fin 2013 La brèche mesurait environ 80 m de large. Au 8 novembre 2013 les dunes attenantes n'avaient plus que 7 m de profondeur. Lorsque celles-ci auront disparu. événement indiscutablement imminent, la brèche mesurera environ 300m. (figure 7) Nous sommes là à un niveau IGN 69 de 6m, à moins de 100m des niveaux inférieurs à celui atteint par les grandes marées (figure 8)

Les éboulements et les chutes d'arbres ne se produisent pas qu'à marée haute, cela peut survenir ensuite à tout moment à cause du vent ou du soleil qui assèche les falaises de sable qui s'écroulent Les rives abruptes sont particulièrement dangereuses quand le niveau de l'eau affleure. Des centaines d'arbres sont partis à la dérive dans la Manche et la mer du nord, représentant un danger pour la pratique des sports nautiques, la baignade, la navigation de plaisance, pouvant aussi causer des dégâts aux engins de pêche et aux bateaux de pêche de petite taille. (figure 6)



Figure 7



Figure 8

6



Figure 9

Le risque majeur latent consiste bien sur en la submersion de la zone arrière par la brèche en cas d'aléa climatique, dans les proportions forcément toujours grandissantes compte tenu de l'élargissement de la zone où ne subsiste aucun obstacle. (Figure 9)

Mais il existe aussi un risque d'entrée progressive de la mer, sans aléa, quand les niveaux bas seront atteints. C'est ce qui est en train de se produire. Curieusement nous ne pouvons nous faire entendre par les autorités sur le caractère urgent de ce dernier risque indiscutable. Peut être que, comme il n'est pas prévu dans la réglementation (l'urgence imminente progressive) on ne sait quoi nous répondre. On ne connaît que les aléas climatiques, sinon ce n'est pas urgent. Même quand ça passe ?

Si une digue fluviale cède à l'intérieur du territoire, on ne fait rien ? Si on intervient immédiatement.

5. Quelles conséquences ?

Les conséquences sont la mise en danger des riverains de proximité et la dégradation de leurs biens, un patrimoine environnemental dunaire sauvage en voie de disparition, une salinisation des terres agricoles et de la nappe phréatique et une asphyxie du fond de baie avec des impacts faunistiques et floristiques désastreux.

S'il est vrai que la zone arrière immédiate du bois de sapins est peu peuplée, elle est cependant la porte ouverte à la grande zone urbanisée s'étendant dans le nord des basses terres du Marquenterre.



Figure 10

Si on laisse la dérive des courants se perpétuer il est clair que le risque grandira toujours, tout comme le coût des travaux à mettre en œuvre pour l'arrêter. (figure 10) Il est clair qu'un blocage s'impose. Enfin, il nous le semble, fort logiquement.

6. Un peu d'histoire avant de poursuivre

Notre plaine maritime est la conséquence d'un colmatage progressif du rivage pendant le récent quaternaire, la mer « rabotant » les falaises en excroissance au sud et au nord et déposant progressivement, via les courants, des sédiments marins (galets en provenance des falaises érodées et sables dérivants) devant les falaises en creux, dépôts complétés par les alluvions issues des fleuves côtiers et les sables fins des fonds marins. (Figure 11)

CARTE A.7: LA REGULATION DE NOS RIVAGES

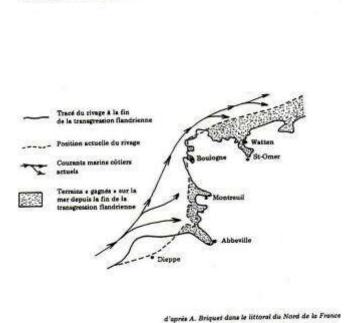


Figure 11

Il y a 6000 ans, le niveau marin était à 35m au dessus du niveau actuel. Le trait de côte se situait alors au niveau des falaises côtières actuelles et de celles devenues aujourd'hui nos premières collines de l'intérieur (Artois et Picardie), tout en remontant les vallées des fleuves côtiers. La mer s'est ensuite lentement retirée jusqu'il y a 2500 ans environ, déposant progressivement ses sédiments étalés aujourd'hui sur toute la plaine maritime picarde. Une nouvelle remontée de faible amplitude s'est alors produite puis s'est à nouveau inversée pour se stabiliser vers le haut moyen âge.

Le retrait progressif de la mer, le dépôt des sédiments, ont été complétés par l'homme de travaux d'endiguement de poldérisation et de drainage, lesquels ont permis un gain conséquent de terres cultivables riches gagnées sur le domaine marin salé et favorisées par la présence d'une nappe phréatique affleurante.

Une nouvelle lente remontée progressive du niveau de la mer est constatée depuis la fin du 19eme siècle.

Spécificités de la Baie d'Authie :

Bien que les courants orientés de marées se produisent dans les deux sens (nord nord-est au montant et sud sud-ouest au descendant) le dépôt des sédiments marins s'effectue essentiellement vers le nord-nord est.

Ce phénomène se traduit en baie d'Authie par une accumulation permanente accrue de sédiments côté sud, celle-ci induisant une avancée progressive du rivage sud, (Fort Mahon, pointe de Routhiauville), repoussant le fleuve vers le nord et provoquant un recul du trait de côte nord.

Il s'agit d'une évolution ancienne naturelle dont l'origine est bien antérieure à la remontée du niveau de la mer. .

Le différentiel entre l'avancée, plus importante, et le recul, freiné par les travaux successifs, se traduit par un approfondissement conséquent du chenal de l'Authie, de moins en moins fluctuant à ce niveau.

A noter que dans l'estuaire de la Somme il se produit a contrario une accumulation de sable sur la rive nord, comme quoi il n'y a pas de règle générale, même dans un secteur géologique limité, à priori cohérent.

Evolution du rivage :

Aux XVIIème et XVIII ème siècle

Jusqu'au milieu du 18eme siècle, un mini fleuve côtier, l'Arche, évacuant le trop plein des marais environnants et de la nappe, se jetait au niveau du champ de course de Berck. L' « entonnoir » de l'esplanade correspond au vestige de l'extrémité nord de son petit estuaire, celui-ci constituant un havre naturel où s'échouaient des bateaux au tonnage conséquent pour l'époque. L'estuaire participait aussi à contrecarrer la progression de celui de l'Authie. L'estuaire de l'Arche ayant quand même tendance à se combler, il fallut se résoudre à détourner le petit fleuve à des fins d'assainissement. Ce qui fut fait en 1761 en la guidant dans le Fliers, lequel se jette dans l'Authie à La Madelon. (Figure 12) L'estuaire se combla alors progressivement, le havre disparaissant vers 1780 et la mer se retirant au fil des ans pour se stabiliser au niveau actuel.

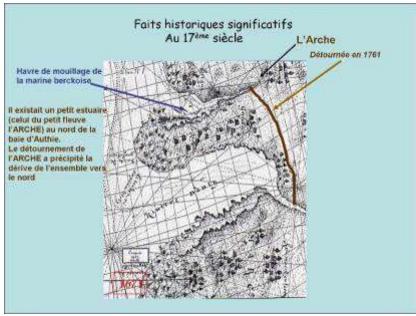


Figure 12

Après 1850 : L'Hôpital maritime et la digue Barrois

Des digues anti-submersion en terre sont construites en fond de baie au milieu de 19éme siècle.

A GROFFLIERS, après l'inondation, en 1862 lors d'une forte tempête, de la mollière appartenant à M. BARROIS, les propriétaires obtinrent de l'état, en 1866, l'autorisation de construire une digue submersible de 400m pour rejeter l'Authie. Travaux qu'ils entreprirent.

Cette digue fut ensuite prolongée par l'état de 1874 à 1883, elle mesurait au final 3600m. elle avait essentiellement pour fonction de canaliser l'Authie jusqu'à la mer, en milieu d'estuaire. (figure13)

Entre temps plusieurs épis en bois (16/17, 18, 19, 20), furent édifiés au niveau du cap nord de la baie, la pointe du Haut Banc pour protéger de la mer l'Hôpital Maritime, construit trop près du bord de mer. Plusieurs fois consolidés ou refaits ces épis aujourd'hui en enrochements existent toujours.

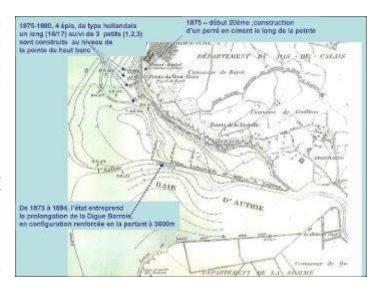


Figure 13

En 1915 une forte et longue tempête provoque l'ensablement du chenal de l'Authie, il est procédé à une brèche dans la digue en attendant sa réfection et surélévation après la guerre. Ces travaux ne furent jamais entrepris du fait de désaccords entre les communes, le département et l'état sur le financement des travaux et de l'entretien.

Ce manque de clairvoyance se traduira par une dérive du chenal qui mettra 40 ans à parvenir jusqu'à la rive nord.



Figure 14

Des travaux de défense furent entrepris, progressivement notamment par la construction d'une digue submersible de 1100m terminée en 1980, puis par la construction d'enrochements en 1990, renforcés en 2001 (figure 14) Ces édifices, aujourd'hui dégradés du fait de l'absence d'entretien. permirent et permettent toujours un blocage de la dérive qui s'est déportée vers le sud de la rive nord, au lieu dit « le bois de sapins » non pourvu de dispositif d'arrêt et où l'érosion est aujourd'hui si violente.

7..Quelles solutions, quelles actions?

Les solutions au court, moyen et long terme ne manquent pas comme l'attestent les diagnostics successifs, établis par différents bureaux d'études depuis 2002.

Le souci est que les délais nécessaires à la mise en œuvre d'un projet quelconque, même sur le court terme sont en totale inadéquation avec la vitesse de propagation du phénomène.

Un premier projet initié au milieu des années 2000, prévoyant la création de 3 épis en enrochement implantés au sud du bois de sapins, a du être abandonné du fait de l'évolution qui s'était produite le temps de l'étude. Un second, initié après un second diagnostic établi en 2009/2011 et prévoyant l'édification de gabions en pied de dune a aussi été abandonné début 2011 du fait de l'entrée du courant dans la dune, les gabions n'auraient pas résisté.

Un troisième auquel nous avons été associés, prévoyant un dragage du chenal avec rabotage du poulier accompagné d'un calage du courant a été abandonné sur demande de l'état qui a exigé que la Baie d'Authie soit intégrée dans le futur programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), lancé en 2012 par le Syndicat Mixte de la Baie de Somme (SMBS) pour la zone allant de la Vallée de la Bresle à la plage nord de Berck sur mer. PAPI, qui, s'il obéit à une certaine cohérence administrative, ne l'est pas sur le plan géologique en ne couvrant que la moitié du Marquenterre.

Ce dernier avatar risquait de ne plus permettre de réagir avant l'entrée des eaux dans son aspect progressif car le PAPI, pour nous, c'était 5 ans minimum, il fallait de surcroit recommencer toutes les études, effarant! D'évidence les décideurs ne prennent pas la peine de s'informer des réalités. Voyons la suite

Période 2014 2015

Le projet de dragage massif :

L'érosion du bois de sapins s'accélérant toujours plus, et devant le mécontentement pour ne pas dire l'exaspération des riverains, les élus se sont résolus à l'automne 2012 à lancer un projet, sur le court terme, accepté par les autorités mais prévu à l'origine sur fonds propres car hors PAPI, Ce projet (figure 15) qui fut ensuite intégré dans le PAPI mais sans aide de l'état!, consistait en une gestion sédimentaire consistant à draguer le chenal et redéposer le sable devant le bois de sapins. Cela devait permettre de redonner de l'espace au courant, comprimé par l'avance du banc de sable de Fort Mahon, tout en protégeant la zone arrière. Il fut retenu de draguer en une opération 350.000 m3 de sable à redéposer sur la plage du bois de sapins tout en le protégeant au moyen de déflecteurs.

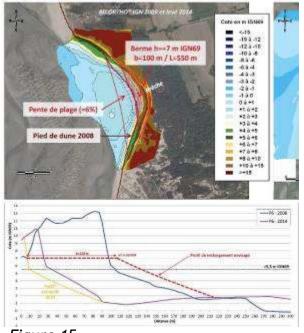


Figure 15

Cette grosse mise de fond devait être ensuite complétée d'opérations périodiques de dragage d'entretien.

Il faut préciser avant de continuer que les services de l'état voyaient d'un mauvais œil cette opérations, eux qui depuis les années 2000, ne préconisaient en cet endroit que la construction

d'une digue arrière en terre, solution à laquelle les riverains et l'association sont fermement opposés pour deux raisons essentielles et fondamentales :

- la première est que cette digue se situerait en dessous du niveau des plus hautes mers, ce qui signifie que l'eau qui rentrera dans la zone intermédiaire ne ressortira plus
- la seconde est que la structure de cette digue ne permet pas d'arrêter l'érosion du courant qui y parviendra inéluctablement et très vite. Un ouvrage ne permettant pas d'arrêter le courant, cause de tout, c'est de l'argent jeté par les fenêtres.

Cette opération est préconisée et soutenue par le conservatoire du littoral duquel nous pensons que c'est le prétexte pour d'étendre son périmètre d'action, moyen de regagner l'espace qu'il a laissé perdre en 30 ans.

Des faits récents l'ont confirmé.

.

L'obstacle administratif

Un amoncellement de lois et d'obligations se surajoutant ont conduit à une situation ubuesque, retardant longtemps toute initiative, la figeant même tant les conditions sont en constante évolution, ce qui est le cas en baie d'Authie. Ce tableau suivant en résume l'essentiel. (Figure 16)



Figure 16

Côté P.A.P.I. pour bien comprendre, à ces délais qui approchent plus en fait les 5 ans, il faut ajouter le temps préalable des études proprement dites du PAPI, ce qui nous amène au mieux à un début de réalisation en 2021.

Sur les 400m de profondeur de cordon dunaire présents au bois de sapins au début du 20eme siècle, 100m environ ont disparu entre 1940 et 1990, 210m environ entre 1990 et 2010, 90 m de 2011 à 2013.

Le barrage en Bigs Bags, le filet test du procédé SABLE

Début 2014, le centre de la brèche du bois de Sapins, n'était plus constitué que d'une marche de moins d'un mètre (figure 17), située à seulement 30m de la ligne de partage des eaux.



Figure 18 bis, sable sur bigs bags et les filets coco

Figure 18 (barrage rehaussé)

En mars 2014, notre association a organisé une manifestation consistant en une marche sur la plage rassemblant plus de 700 personnes. Nous demandions que soit créé, le temps de réalisation du PAPI, un barrage provisoire au niveau de la ligne de partage des eaux afin d'éviter que l'eau ne parte vers l'arrière en cas de vague en surverse et, forcément, y reste. Nous demandions également que, compte tenu de l'urgence, soient allégées les exigences administratives.

Un barrage en big bags a été édifié en septembre de la même année, il fut rehaussé en 2016 (figure 18).

Ce barrage a eu pour autre effet de retenir le sable volant. La pose sur son devant de filets légers en fils de coco a permis d'y faire monter le sable au fil du temps au point d'y constituer un obstacle à la submersion (figure 18 bis) Un effet positif

Rappelons qu'il ne s'agit que d'un ouvrage provisoire limitant la submersion sur une tempête et certainement pas un dispositif pérenne qui serait balayé par l'érosion. Et rapidement, car l'enveloppe de bigs bags est faite d'une matière peu résistante aux chocs et au temps, il ne s'agit pas là de géotextile.

En complément un rechargement d'urgence en sable de 10.000 m3 a été réalisé en deux fois, en 2015, par des moyens terrestres devant le bois de sapins. Ce sable, en provenance de la plage de Berck, était reparti un an après dont l'essentiel en quelques mois. Une partie (un quart environ) s'est déposée dans la brèche devant les big bags, le reste a été emporté pour se redéposer de l'autre côté du courant.

Par contre, pas de réponse sur la demande d'allègement de formalités comme celui qu'a obtenu à la même époque la région Charentes Poitou.

Le test du procédé S *able* En novembre 2014, sur proposition de l'inventeur d'un procédé ayant fonctionné à St Brévin les pins pour un petit fleuve côtier comparable au Fliers, la communauté de communes Opale Sud a lancé un test devant la plage du bois de sapins.

Le procédé consiste à déposer en travers du courant un filet spécial, de 150m pour commencer (test), équipé des flotteurs et d'assises métalliques, destiné à retenir le sable en le faisant monter afin de détourner progressivement le courant pour l'éloigner du bois de sapins tout en perçant le banc de sable.

Période 2016 2017

Le Projet de rechargement massif : début 2016, le bureau d'études mandaté pour la mise en œuvre du projet ayant déterminé qu'il n'existait pas de drague capable d'évoluer en baie du

fait de sa faible profondeur, le projet a été abandonné compte tenu du surcout et de l'impact environnemental représentés par une solution par voie terrestre.

L'association s'est immédiatement nt rapprochée d'un industriel de dragage d'envergure qui, après visite du site, a affirmé qu'il disposait de moyens légers autonomes (figure19) capables d'opérer en cet endroit. Nous en avons avisé immédiatement les élus et les services de l'état qui ont ignoré notre démarche ainsi que les documents produits par l'entreprise.

Volume sable dragué refoulé : 200m3 de l'heure

SCHORPIOEN KRAANSCHIP



Figure 19

Le filet test *S able*: peut-être les mêmes comptaient ils sur le succès du test, en substitution au rechargement massif. Mais malgré deux rehausses, force est de constater aujourd'hui que ce test est un échec au bout de trois ans. Non seulement il n'a pas éloigné le courant mais celui-ci est passé au-dessus et à érodé la berge pour la faire revenir au niveau de 2012, dont il s'était éloigné en 2013. (Figure 20). Du sable, il en retient, c'est vrai, mais ça ne donne rien au final.



Figure 20

Toujours est-il que c'est la panne

Alors qu'en est-il du PAPI?

Précisons que ce plan de protection consiste à prévoir une stratégie de défense contre la mer à l'horizon 2100, tout en sensibilisant la population au risque et en prévoyant des systèmes de surveillance d'alerte et d'évacuation.

Côté ouvrages, pour la rive nord de la baie d'Authie il a été décidé de revoir toutes les digues et écluses de fond de baie (figure 21) en les rehaussant afin de faire face à un débordement extrême, pour une réalisation en 2021/22. (Il n'y a pas en ces endroits d'érosion ni de houle comme au bois de sapins). C'est positif.

Il faut d'ailleurs savoir qu'en l'état actuel des ouvrages, que c'est de ces digues, dont certaines sont délabrées, que provient le plus grand risque actuel de submersion pour la rive nord de la baie. Ces digues empêchent l'eau de se déverser dans les territoires alentour dont le niveau est plus bas que celui des marées.

Pour l'Anse des sternes (entre la base nautique de Berck et le bois de sapins)

Une réfection profonde des enrochements (que notre association réclamait depuis sa création) va être entreprise le prochain hiver, c'est également positif.

Il est dommage que l'action ne soit pas accompagnée de la réfection de la digue submersible, opération qui sera, en principe, différée de quelques années.

A noter que cette réfection ne sera pas réalisée pour la partie qui existait au-delà jusqu'au blockhaus (voir figure 22)

Pour le bois de sapins, nous en sommes revenus à l'hypothèse, en 2021/22 de l'édification d'une digue rétro littorale (arrière) en terre, en zone basse dont le seul objectif est d'empêcher la submersion en cas de débordement extrême. Rien n'est prévu contre la houle et l'érosion qui attaquera irrémédiablement l'ouvrage quand le courant l'atteindra, ce qu'il finira par faire comme le démontre la triste expérience des récentes années.

Notre association ne comprend pas l'insistance dans la mise en œuvre de ce projet complètement inadapté et dangereux. Elle s'y oppose et s'y opposera fermement.

Rechargements provisoires: En attendant la construction de cet ouvrage l'état a autorisé cinq rechargements en sable de 35.000 m3 (1 par an), en provenance de la plage de Berck, de 2016 à 2020. Le premier n'a pas eu lieu du fait de difficultés de conformité des procédures administratives!!!!

Les études scientifiques ont démontré que le sable arraché au rivage nord par le courant se dépose en grande partie jute de l'autre côté du courant, alimentant de ce fait le sable qui vient du large. Tout en protégeant temporairement, les 35.000 m3 x 5 vont donc constituer un facteur aggravant, contre-productif.

Au lieu d'aller le chercher à 200m juste de l'autre côté! C'est consternant.

Un Plan de prévention des Risques Littoraux (PPRL – ou que faire si ça passe ?) est effectif depuis cet automne. L'espace urbain situé en arrière de la digue submersible de Berck

n'est pas concerné, Ceci explique cela. (la PPRL est disponible sur le site de la préfecture du pas de Calais)

Rappelons enfin et enfonçons bien le clou, que le phénomène ancien de dérive en baie d'AUTHIE est à dissocier d'une une remontée quelconque du niveau de la mer, qui n'en constitue qu'un facteur aggravant. La cause en est un excédent de sable au sud, se produisant à tous les niveaux de marée, même la plus petite. Nous serions en période de régression du niveau de la mer, que cela n'y changerait absolument rien.



Figure 21

Le niveau global des terres émergées augmente. La plage de Fort Mahon s'étire de plus en plus grâce au poulier dont le niveau atteint 5m IGN69. La plage centrale de Berck est en accrétion permanente, il faut en fixer le sable en hiver et l'évacuer au printemps en le repoussant à la mer pendant plusieurs semaines, parfois sans attendre lorsque le vent a bien soufflé. Le fond de baie se comble (figure 21) On peut enfin aussi constater sur cette photo le recours effréné, au sud, aux digues d'assèchement.

Cette pratique ancestrale, si elle a permis une conquête de terres agricoles sur la mer (les polders artificiels) a limité son espace et forcément la force des courants dans l'évacuation des dépôts sédimentaires, tout en accélérant leurs dérives au nord.

La loi GEMAPI

A partir du 1er janvier 2018 la compétence GEMAPI sera étendue à toutes les intercommunalités.

Cela signifie qu'il leur appartiendra de veiller à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations tant pour l'expertise que pour la réalisation des protections (bassins, digues, berges) ainsi que de leur entretien.

Le problème est que ce n'est pas financé et que l'on va laisser les intercommunalités se débrouiller.

Certaines avaient pris les devants en ayant pris la compétence par anticipation, comme chez nous, mais le problème de financement reste posé. La loi prévoit que les intercommunalités pourront lever une nouvelle taxe à cet effet aux résidents, avec un maximum de 40€ par an. Y en aura t'il une chez nous? Qui sera visé?

Tous les foyers de l'intercommunalité?

Les foyers des communes concernées ou seulement les foyers directement impactés? Cela risque de tousser pas mal avec en plus des gens qui considéreront qu'ils n'ont pas à payer car non concernés.

Attendons donc une communication de nos édiles mais rappelons que l'État doit assistance et protection à ses administrés ce qu'il oublie manifestement. L'État est donc défaillant, ça ne le gêne pas du tout, mais malgré cela ses services ne manqueront pas de « mettre leur grain de sel » dans les projets voire à en bloquer certains. Chez nous on connait.

8. Alors, pourquoi un cas d'école?

Ce document montre que face à un processus rapide, la lourdeur administrative est telle que l'on ne peut y répondre dans des délais suffisants, c'est consternant. D'autre part il est effarant de voir les décideurs de tous bords ignorer des solutions qui fonctionnent, présentes dans l'immédiate proximité (comme les puissantes palplanches implantées autour de l'épi 16/17 et de la digue submersible, qui tiennent le coup depuis 40 et 50 ans —Figures 22 et 23) et prendre des mesures d'attente en inadéquation avec l'ampleur du phénomène pour imposer au final leur « solution » totalement inadaptée et dangereuse. Au point où l'on se demande s'ils connaissent vraiment le problème.





Figures 22 et 23

on peut voir sur ces deux photos que l'ouvrage, construit (en 1980) dans les palplanches, tient depuis ce temps face au courant alors que les enrochements (1991) ont été balayés

Tout cela au prix d'études éternellement recommencées sans se servir de celles produites par nos scientifiques régionaux qui les mettent à jour régulièrement. Un réel gouffre financier tenant du tonneau des danaïdes.

Enfin, nous demandons aussi, vainement jusqu'à ce jour, que soit réalisée une étude globale des courants, afin de ne pas s'éparpiller dans des essais infructueux, voire contre productifs, surtout quand on voit l'érosion rapide qui se produit maintenant dans le cordon dunaire voisin du bec de perroquet (pointe de la Rochelle) en voie de disparaitre (figures 24 et 25). Avoir une vision globale plutôt que par portions, ce que l'on fait depuis plusieurs années.





Figure 24

Figure 25

Pour notre part nous ne cessons d'affirmer qu'il n'existe pas de règle générale dans l'évolution du littoral, il existe même des différences dans des secteurs voisins similaires d'une même zone sédimentaire (exemple, notre secteur). Il faut pour cela s'en approcher de très près et aussi écouter les acteurs, notamment celles et ceux qui connaissent bien leur littoral et qui peuvent (encore pour certains) témoigner.

Merci

Daniel MOITEL Président de l'ADCMBA – SOS Baie d'Authie



Mars 2017

18

Documents et sources utilisés pour la rédaction de cet article

Le Centre Régional de la Production Forestière (CRPF) pour la description du Marquenterre

EDEN62 Plan de gestion des dunes de la rive nord de le Baie d'Authie

Cahiers du musée de BERCK – Histoire n°1 « Un Hôpital crée une ville » de Michèle et Guy CREPIN /Catherine LYS COUSIN 1999 Centre de Recherche Archéologique et de Diffusion Culturelle – BERCK

Archives des conseils municipaux de la ville de Berck sur mer

Documents établis par l'association ADCMBA, pouvant être consultés sur son site http://www.sos-baie-authie.net/ dans rubrique « documentation »,

Article « Comprendre l'érosion en Baie d'Authie » Diaporama « Evolution de l'estuaire de l'Authie de 1860 à nos jours

Etudes et soutenances de thèses produites au sein de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)

Documents P.A.P.I publiés pas le Syndicat Mixte de la Baie de Somme SMBS) Grand Littoral Picard

Deux vidéos témoignant de l'action de la houle par grande marées peuvent être obtenues via les liens :

Marée du 25 11 2011

http://www.youtube.com/watch?v=4ZN6UuxxDqQ

Marée du 16 12 2012

http://www.youtube.com/watch?v=O7Pz5Og6WCY

L'action des courants peut être observée via le lien :

http://www.youtube.com/watch?v=SoocnYVW9nQ

Les courriels sont à adresser à l'adresse dmassobaie@orange.fr

13 octobre 2017